

Accusé de duplicité flagrante avec l'adversaire

Le maire de Cocobeach éjecté de son poste

Styve-Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

JEAN de Dieu Nguema Mba, le maire de Cocobeach, chef-lieu du département de la Noya, vient d'être demis de ses fonctions, qu'il occupait depuis près de 20 ans. C'est la conséquence de la décision portant exclusion de l'édile des rangs du Parti démocratique gabonais (PDG), que les responsables locaux soupçonnent d'être très proche de l'opposition radicale. La mesure prise par le secrétariat général du parti au pouvoir a été notifiée à l'intéressé, le lundi 7 novembre dernier.

Dénonçant les «méthodes cavalières» utilisées pour l'éjecter de son poste, le doyen de l'Association des maires du Gabon crie à la vendetta diligentée contre lui, simplement à cause des liens qui l'unissent à l'ancien député Michel Menga M'Essone. Lui-même membre influent du Rassemblement Héritage et Modernité.

En effet, c'est par le truchement d'une demande d'explication, provenant de la Commission permanente de discipline du parti, que Jean de Dieu Nguema Mba va être mis au fait des griefs retenus contre lui. Notamment, précise la note, «le comportement de trahison et d'indiscipline envers le parti de sept (7) conseillers municipaux PDG, en tête desquels vous-même». D'autant que, indique la présidence de ladite instance du PDG, «depuis la création du Rassemblement Héritage et Modernité, vous vous seriez mis en intelligence avec ce mouvement de l'opposition radicale malgré votre mandat d'élue municipal PDG».

La Commission permanente de discipline en veut pour preuve l'implication et l'appui du maire Nguema Mba aux activités du Rassemblement Héritage et Modernité à Cocobeach. Mais aussi son engagement récent dans cette localité pour le candidat soutenu par l'opposition, à la faveur de l'élection présidentielle. Sa démission conséquente des activités locales du parti depuis mai 2016 et le mépris affiché envers les autorités locales du



Photo : Chris Oyame

Jean de Dieu Nguema Mba, l'ancien maire de la commune de Cocobeach, désormais demis de ses fonctions.

PDG.

Il s'agit d'allégations relevant, de principe, des sanctions majeures prévues par l'article 154 des statuts du Parti démocratique gabonais. Au regard de tous ces griefs, le président du conseil municipal de Cocobeach a donc été reconnu coupable de «duplicité flagrante avec l'adversaire». Aussi, l'intéressé a-t-il automatiquement perdu les avantages liés aux fonctions occupées par sa qualité de militant du parti au pouvoir.

«Je suis simplement victime d'une chasse aux sorcières, car je fais partie de ceux qui ont enraciné le PDG dans Cocobeach, alors même que ceux qui prétendent être aujourd'hui les patrons politiques de cette localité cherchaient encore des fiefs électoraux à Libreville», indique l'édile sortant.

Jean de Dieu Nguema Mba dénonce, en outre, le fait que la réponse à sa demande d'explication n'aurait pas été considérée sur le fond. Ainsi que les méthodes, qu'il juge cavalières, mises en branle, sans respect, selon lui, des procédures en vigueur dans ce type de situation pour l'éjecter de son poste.

En effet, une note du gouvernorat de la province de l'Estuaire enjoint l'ordre à l'intéressé de «prendre toutes dispositions utiles aux fins de confier l'intérim au 2^e adjoint au maire, pour expédition des affaires courantes, en attendant renouvellement partiel du bureau du conseil.»